

222C2305
FR0000062341-FS0803

5 octobre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA
MEDITERRANEE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 octobre 2022, M. Stéphane Reznikow a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 octobre 2022, le seuil de 5% du capital de la société FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE et détenir 99 108 actions FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 3,34% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 911 000 actions représentant 2 970 750 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.